

lorsque ayant atteint l'âge de raison, nous prenons pour la première fois connaissance de la révélation. C'est au moment de la mort. C'est encore toutes les fois que nous sommes obligés d'accomplir un devoir religieux qui exige de la foi : par exemple, d'entendre la messe, de faire la confession annuelle ou la communion pascale. En dehors de ces circonstances, nous devons faire de temps à autre des actes de foi. Mais, remarquez-le bien, tout acte religieux, une prière, un simple signe de croix, une génuflexion, est un véritable acte de foi, quand on comprend ce qu'on fait.

3. — Il est un dernier devoir que nous impose la foi : celui de la *professer publiquement*, en certains cas, par nos paroles ou nos actions.

Evidemment, on ne nous demande pas de crier à tout propos et hors de propos : " Je suis chrétien ! " Il est même des cas où ce serait faire plus de mal que de bien. Ainsi, ne pas manifester mal à propos sa foi, quand d'ailleurs rien n'y oblige, peut être un acte de sagesse.

Mais aussi, il y a des circonstances dans lesquelles le silence ou l'abstention équivaudraient à une négation de la foi. Alors, l'obligation de la confesser s'impose rigoureusement. On attaque, par exemple, devant vous les vérités religieuses, et votre silence peut être regardé comme une approbation. Si vous vous taisez, à plus forte raison, si vous désavouez de bouche les convictions de votre cœur, vous commettez un grand péché. *Celui qui aura rougi de moi*, dit Jésus-Christ, *moi aussi je rougirai de lui devant mon Père* (Luc, ix, 26.). Il en serait de même au cas où l'on vous interrogerait, où l'on vous demanderait, comme à saint Pierre : " Etes-vous disciple de Jésus ? " si le silence devait passer pour une négation. Dans ce cas, il faudrait professer votre foi, fussiez-vous, comme les martyrs, aller jusqu'au témoignage du sang.

Maintenant, que nous défend la vertu de foi ? Elle défend trois choses : l'infidélité, le doute, la négation.

1. — On appelle infidèles tous les hommes qui ne sont point baptisés. S'ils n'ont jamais entendu parler de la vraie religion, ou si rien ne la leur a démontrée, leur infidélité n'est qu'un malheur, elle n'est pas un péché. Dans le cas contraire, elle constitue une faute très grave.

2. — Le doute est la suspension de l'esprit entre deux opinions